

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 11 AVRIL 2019 A 19H A LA SALLE DES FETES DE SUBLIGNY

Étaient présents : GUILLOT Robert, GARNIER Jean-Michel, ARMANET Marie-France, LANTERNIER Tatiana, BILLAUT Jean-Louis, BUFFET Bernard, RAIMBAULT Agnès, PICARD Noëlle, ARNOUX Alain, CHOTARD Brigitte, CHATONNAT Jacques, BARBEAU Julien, FONTAINE Claude, LEGER Patrick, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, BERGERON Marie-Christine, BRULLE Pierre, CHENE Emmanuel, LAURENT Roger, TERREFOND Anne-Marie, GAETAN Elisabeth, BESLE Michèle, CARRE Christian, PABIOT Laurent, MARCHAND Stéphane, VERON Carine, COTAT Valérie, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, RIFFAULT Philippe, BOUTON Yves, CHAMBON Valérie, TURPIN Daniel, VIGUIE Pascal, TABORDET Denis, PAYE Christelle, CHESTIER Sophie, GAUCHERON Olivier, RABINEAU Pierre, MARIX Marie-France

Absents excusés :

M. BAGOT Patrick a donné pouvoir à Mme LANTERNIER Tatiana
M. JONSERY Jean-Pierre a donné pouvoir à M. GARNIER Jean-Michel
M. FLEURIET Antoine a donné pouvoir à Mme ARMANET Marie-France
M. BOUVET Michel a donné pouvoir à Mme BERGERON Marie-Christine
M. TIMMERMAN Patrick a donné pouvoir à Mme GAETAN Elisabeth
M. BERTHIER Clément a donné pouvoir à Mme CHESTIER Sophie
M. de CHOULOT Benoit a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent
M. DOUCET Gilles-Henry

Le procès-verbal de la séance du 14 mars 2019 est approuvé à l'unanimité après la modification demandée par M. Billaut qui ne demande pas mais affirme que des péniches Freycinet empruntent le canal.

Le secrétaire de séance désigné à l'unanimité est Mme TERREFOND Anne-Marie.

2 points sont ajoutés à l'ordre du jour à l'approbation générale du conseil communautaire :

- La suppression de la régie de l'aire de camping car à Vailly sur Sauldre
- La modification du produit attendu pour Gemapi

Ordre du jour :

I- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

I-1) Attribution d'une aide économique au titre de l'aide en faveur des TPE au profit de l'entreprise « Billebault »

II-ENVIRONNEMENT

II-1) Avis sur la demande d'autorisation présentée par la société Nordex pour l'exploitation d'un parc éolien sur les communes de Menetou-Râtel et Sens-Beaujeu

III-FINANCES

III-1) Admission en non-valeur

III-2) Tarifs de la piscine 2019

III-3) Tarifs pour le site de la Balance 2019 (gîte et camping)

III-4) Tarifs 2019 pour Jeux d'été en Berry

III-5) Choix de la durée des amortissements pour le budget du SPANC

III-6) Suppression de la régie de l'aire de camping-car

III-7) Affectation des résultats 2018

III-8) Taux de la TEOM 2019

III-9) Modification du produit attendu de la taxe GEMAPI 2019

III-10) Vote des taxes additionnelles 2019

III-11) Vote du budget de l'EPIC 2019

- III-12) Répartition 2019 des subventions versées aux organismes privés
- III-13) Vote du budget du service commun SPANC
- III-14) Vote du budget primitif 2019
- III-15) Approbation du plan de financement pour le PLUI

Questions diverses

- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

I-1) Attribution d'une aide économique au titre de l'aide en faveur des TPE au profit de l'entreprise « Billebault »

L'entreprise de maçonnerie « Billebault » située à Boulleret a sollicité une aide en faveur des TPE pour la réalisation d'un espace d'exposition à ciel ouvert. L'entreprise souhaite développer sa branche d'activité sur le béton décoratif. Cela permettra à l'entreprise de développer une activité innovante dans le domaine de la maçonnerie afin de développer le chiffre d'affaires et transformer un emploi CDD en CDI. L'entreprise souhaite aussi développer la communication numérique et organiser des journées portes ouvertes. La subvention sollicitée est de 3 000 €. M. BARBEAU ajoute que le dossier est passé en comité le 25 mars. M. BILLAUT confirme qu'il s'agit d'une entreprise familiale qui existe depuis longtemps et qui travaille. Le conseil communautaire approuve à l'unanimité l'octroi de la subvention.

II-ENVIRONNEMENT

II-1) Avis sur la demande d'autorisation présentée par la société Nordex pour l'exploitation d'un parc éolien sur les communes de Menetou-Râtel et Sens-Beaujeu

Mme CHESTIER indique que la communauté de communes est sollicitée pour une demande d'autorisation environnementale de la société PARC EOLIEN NORDEX 76 SAS pour l'exploitation d'un parc éolien sur les communes de Menetou-Râtel et Sens-Beaujeu.

Ce projet consiste en l'implantation de six éoliennes. Une enquête publique se déroule du lundi 18 mars 2019 au vendredi 19 avril 2019. L'ensemble des documents est visible sur le site de la Préfecture du Cher via le lien suivant : <http://www.cher.gouv.fr/Politiques-publiques/Risques-PPR-DDRM-DICRIM-PCS-IAL-ICPE/ICPE-Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement/Enquetes-publiques-Consultations-du-public/ICPE-autorisation-avis-d-enquete-publique-dossiers-de-demande-d-autorisation>.

La communauté de communes doit émettre un avis sur ce projet. MME CHESTIER rappelle que les maires concernés ont adressé un courrier à l'ensemble des mairies du territoire afin de s'exprimer sur le sujet, tout comme le projet UNESCO. Mme CHESTIER indique que tous, ont une opinion sur le sujet avec à chaque fois de bonnes raisons, qu'elles soient favorables ou défavorables (perspectives financières d'une part et impact paysager et environnemental d'autre part). Elle propose de procéder au vote sans plus d'échanges et à bulletin secret afin d'éviter toutes rancœurs et climat délétère. Plus d'un tiers de l'assemblée approuve le vote à bulletin secret.

M. VIGUIE regrette le manque d'échanges avant le vote et indique qu'après le sacrifice de 8 communes sur l'autel du numérique, 2 communes risquent d'être sacrifiées sur l'éolien au nom de l'Unesco.

M. RIFFAULT ne prend pas part au vote.

Le projet recueille 4 votes blancs, 21 votes défavorables et 23 votes favorables.

III-FINANCES

III-1) Admission en non-valeur

La Trésorerie a fait parvenir une demande d'effacement de dettes pour un montant de 35 € pour une fréquentation de l'accueil de loisirs en août 2015. Une décision de surendettement a été prononcée en décembre 2018. Le conseil communautaire approuve l'effacement de dettes de 35 € à 47 voix et 2 abstentions (Mme LANTERNIER + pouvoir M. BAGOT).

III-2) Tarifs de la piscine 2019

M. BARBEAU indique que la piscine sera ouverte du 29 juin au 1^{er} septembre 2019.

M. BARBEAU propose de voter les tarifs 2019 pour la piscine et d'instaurer un tarif pour les résidents hors CDC, du fait de leur forte fréquentation, notamment de la Nièvre. Sur 19538 entrées en 2018, 4950 étaient de la Nièvre et 2252 d'autres départements.

Il est également envisagé de procéder à la vente de maillots bains.

Tarifs 2019	
Enfants de moins de 4 ans	Gratuit
Enfants de + de 4 ans et adultes- Résidents CDC	3 € l'entrée et 25 € la carte de 10 entrées
Enfants de + de 4 ans et adultes- Résidents hors CDC	4 € l'entrée et 35 € la carte de 10 entrées
Maillots de bain	5 €

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité.

III-3) Tarifs pour le site de la Balance 2019 (gîte et camping)

Tarifs pour le gîte :

Tarifs	2019
Nuitée par étape et par personne	8 €/ nuit
Tarif par nuitée pour les enfants de moins de 12 ans	3.50 €/nuit
Location salle de réunion	40 €
Forfait ménage	76€

Il est également proposé de fixer des cautions à la fois pour le gîte et pour le ménage :

Caution gîte : 500 €

Caution ménage : 76€

Un état des lieux entrant et sortant sera effectué à chaque location. Le forfait ménage est prévu avec l'entreprise Petiot.

Le conseil communautaire approuve les tarifs à l'unanimité.

Tarifs pour le camping :

Tarifs	2019
Campeur adulte	2€
Enfants de moins de 12 ans	1 €
Emplacement voiture	1.50 €
Emplacement tente	1.50 €
Emplacement caravane	2.50 €

Emplacement camping-car	3 €
Branchement électrique	2.50€
Garage mort hors juillet-août	1.50 €
Garage mort juillet-août	2,50 €

Le conseil communautaire approuve les tarifs à l'unanimité.

III-4) Tarifs 2019 pour Jeux d'été en Berry

Mme LANTERNIER rappelle que le dispositif « Jeux d'été en Berry » remplace désormais l'été sportif pour proposer des activités sportives et culturelles aux 12-17 ans durant l'été. Ce dispositif sera accueilli durant 4 semaines sur le territoire de la communauté de communes du 15 au 26 juillet 2019 : 2 semaines à Saint Satur, 1 semaine à Vailly sur Sauldre et 1 semaine à Boulleret. Le coût d'une semaine d'activité est facturé 1 230€ à la CDC avec l'organisation d'une nuit campée.

Proposition de tarifs 2019 :

Catégorie	Tarif par semaine, par jeune
Résidents de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire	15 €
Résidents hors communauté de communes	18 €

Le conseil communautaire approuve les tarifs à l'unanimité.

III-5) Choix de la durée des amortissements pour le budget du SPANC

La durée d'amortissement a été revue pour le budget principal mais il convient aussi de revoir les durées d'amortissement pour le budget annexe du service commun du SPANC.

Il est proposé le plan d'amortissement suivant :

Imputation comptable	Catégorie de biens	Durée d'amortissement
205	Logiciel	5 ans
2183	Matériel de bureau et informatique	3 ans
2184	Mobilier	10 ans
2188	Autres immobilisations corporelles	10 ans

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité.

III-6) Suppression de la régie de l'aire de camping-car

Suite à la restitution de l'aire de camping-car à la commune de Vailly sur Sauldre, il convient de délibérer pour supprimer la régie qui avait été créée pour encaisser les recettes liées à l'aire de camping-car. Le conseil communautaire approuve à l'unanimité la suppression de la régie.

III-7) Affectation des résultats 2018

Mme BERGERON rappelle la clôture des résultats 2018 pour le budget principal :

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT 2018	CLOTURE 2017	CLOTURE 2018
INVESTISSEMENT	354 655.54 €	498 844.15 €	144 188.61€	-182 655.73 €	-38 467.12€
FONCTIONNEMENT	4 598 763.82 €	5 399 640.20 €	800 876.38€	493 491.25€	1 294 367.61€

TOTAL	4 953 419.36 €	5 898 484.35 €	945 064.99€	310 835.52€	1 255 900.51€
-------	----------------	----------------	-------------	-------------	----------------------

Excédent fonctionnement 2017	493 491,25
Solde reste à réaliser 2017	13 765,93
Besoin financement 2017	168 889,80
Excédent fonctionnement 2017	324 601,45
Excédent 2018	800 876,38
Excédent cumulé 2018	1 294 367,61
Déficit investissement	-38 467,12
Montant reste à réaliser 2018	-45 255,60
Besoin financement 2018	-83 722,72
Proposition 1068	217 722,72
Report excédent fonctionnement 002	908 255,11

Proposition d'affectation de résultat :

- Report d'excédent de fonctionnement cumulé (002) :	908 255,11
- Affectation à l'article 1068 :	217 722,72
- Déficit d'investissement reporté (001)	38 467,12

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité.

Pour le budget SPANC il est proposé l'affectation suivante :

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT 2018	CLOTURE 2017	CLOTURE 2018
INVESTISSEMENT	2 337.60€	€	-2337.60€	6 554.08 €	4 216.48 €
FONCTIONNEMENT	25 474.43€	29 575.63 €	4 101.20€	- 2 853.64 €	1 247.56 €
TOTAL	29 575,03€	29 575.63€	1 763.30 €	3 700.44€	5 464.04€

Proposition d'affectation de résultat :

- Report d'excédent de fonctionnement cumulé (002) :	1 247,56
- Affectation à l'article 1068 :	0
- Excédent d'investissement reporté (001)	4 216,48

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité.

III-8) Taux de la TEOM 2019

M. BARBEAU rappelle que la communauté de communes est compétente pour les ordures ménagères c'est donc à elle que revient le pouvoir de voter le taux d'imposition de la TEOM. Le SMICTREM a voté un produit attendu de 1 995 279 €. Les bases 2019 d'imposition sont de 16 837 799 € ce qui représente un taux de 11,85%.

Pour rappel le taux de 2018 était de 11,90 %.

M. BARBEAU indique qu'une légère baisse du taux a pu être pratiquée du fait de l'excédent dégagé, de la revalorisation des bases et du coût des travaux de la déchèterie d'Assigny inférieur au prévisionnel.

Le produit attendu suivant est approuvé à l'unanimité :

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	Bases 2019	Taux	Produit attendu
2019	16 837 799	11,85 %	1 995 279 €

M. TURPIN a été surpris de constater qu'une personne suivait le ramassage des ordures ménagères et contrôlait les sacs ; il ne voit pas l'intérêt. M. BARBEAU répond que ces contrôles sont nécessaires afin de rappeler les consignes de tri, le cas échéant. M. TURPIN déclare que le coût de l'enlèvement des ordures ménagères est de plus en plus élevé alors que les habitants trient de plus en plus. M. BARBEAU invite M. TURPIN à échanger sur le sujet hors séance.

III-9) Modification du produit attendu de la taxe GEMAPI 2019

M. GARNIER indique que le produit attendu pour la taxe GEMAPI avait été fixé lors du conseil du 27 septembre 2018 car devant être acté avant le 1^{er} octobre 2018. Or, une disposition de la loi de finances pour 2019 permet la possibilité de voter le produit attendu de la taxe GEMAPI jusqu'au 15 avril de chaque année. Le produit avait été déterminé de la façon suivante :

- la cotisation demandée par le SIRVA au titre de la compétence GEMAPI pour l'année 2019 s'élevant à 17 494,64 €,
- la cotisation demandée par le Syndicat mixte du Pays Sancerre Sologne au titre de la compétence GEMAPI pour l'exercice 2019 s'élevant à 14 303,62 €
- l'étude de modélisation du Boulier à 25 200 €
- soit un produit attendu de 56 998,22 €

Le Syndicat mixte du Pays Sancerre Sologne a informé d'une modification du montant de la cotisation ramenée à 3 180,06 € au lieu de 14 303,62 €.

M. PABIOT rappelle que la taxe doit être justifiée par les dépenses prévisionnelles de l'exercice. Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le produit attendu de la taxe GEMAPI qui s'élèvera donc à 45 874,70 € soit 2,11 € par habitant. M. PABIOT rappelle que la répartition de 2.11€ par habitant n'est qu'indicative.

III-10) Vote des taxes additionnelles 2019

Les taux proposés pour 2019 sont les mêmes qu'en 2018. La revalorisation des bases permet d'obtenir un produit supplémentaire de 62 735 € avec des taux identiques.

	Taux	Bases 2019	Montant
Taxe d'habitation	3,23%	21 496 835	711 892 €
Taxe foncière bâti	2,25%	36 024 369	833 175 €
Taxe foncière non bâti	6,94%	2 989 000	207 437€
Cotisation foncière des entreprises	2,71%	30 598 000	829 206 €
Total			2 581 710 €

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité.

III-11) Vote du budget de l'EPIC 2019

Le budget 2019 a été envoyé en annexe avec la convocation.

M. BARBEAU précise que les dépenses du budget présenté sont majorées et les recettes minorées afin d'éviter les mauvaises surprises. Pour mémoire, jusqu'alors la CDC prenait en charge les dépenses de bâtiments, les travaux, l'entretien... pour environ 20 à 25 000 euros. A l'avenir, l'EPIC devra dégager un fonds de roulement. La CDC a versé une subvention d'équipement de 180 000 € en 2018 sans saisonniers embauchés. Or, le classement de l'office en catégorie 1 impose un volume horaire supérieur avec 305 jours d'ouverture par an. L'association cesse son activité avec un déficit de 90 000€ car le budget était mal dimensionné. L'association n'avait pas demandé le solde de la subvention de 30 000€ en 2018.

Le budget présenté permettra à l'EPIC de démarrer sur des bases saines en évitant le cumul d'heures supplémentaires et de congés. Aucun nouveau personnel n'est recruté pour l'instant sauf pour le poste de direction. Plusieurs candidats seront reçus en entretien. L'équipe en place fait la transition avec la CDC. Le numéro SIRET de l'EPIC a enfin été communiqué ; il était indispensable pour entamer toutes les démarches administratives.

M. PABIOT insiste sur le caractère prudent de ce budget avec des dépenses majorées et des recettes minorées. La subvention de la CDC est importante pour permettre de dégager le fonds de roulement à l'avenir. L'EPIC démarre au 2^{ème} trimestre alors que le budget est établi sur l'année complète.

M. RABINEAU demande des explications sur le déficit antérieur. M. BARBEAU précise que la CDC n'intervient pas.

Le conseil communautaire approuve le budget de l'EPIC à l'unanimité.

III-12) Répartition 2019 des subventions versées aux organismes privés

Action sociale :

Associations	Montant attribué
Crèche Troypoms	60 000 €
Crèche BerryBambelle	55 000 €
Crèche Jeux & Merveilles	90 000 €
Am Stram Ram-relais assistant maternel itinérant	15 800 €
La Passerelle Berrichonne- épicerie sociale	6 000 €
CIAS	70 000 €
Maison des jeunes (Boulleret)	35 000 €
Total	331 800 €

Mme LANTERNIER indique que les crèches ont présenté leur bilan lors du COPIL ; la Maison des Jeunes organise le centre de loisirs à l'année. Mme LANTERNIER ajoute que la subvention pour la passerelle berrichonne est inscrite alors que la commission action sociale n'était pas favorable à son attribution.

M. PABIOT souligne les efforts drastiques réalisés par les logements foyer (CIAS) sur tous les postes. Le budget de fonctionnement est en baisse mais il manque 3 à 4 résidents pour équilibrer. M. PABIOT annonce que si la CDC ne verse pas les 70 000€ de subvention dès le lendemain, le CIAS ne pourra pas payer les salaires d'avril car la trésorerie est de seulement 35 000€. L'équipe est très motivée mais rencontre de grosses difficultés de gestion. Le personnel a été réduit autant qu'il était possible de le faire afin de réduire les dépenses au maximum. Le projet d'établissement sera présenté d'ici fin juin. L'établissement est vétuste, il a 45 ans. M. PABIOT indique qu'il rencontre la directrice et la secrétaire toutes les semaines et contrairement à toutes les bêtises colportées, il n'est pas question de fermeture ! L'établissement manque seulement de quelques résidents pour être à l'aise au niveau de la trésorerie. Les décisions concernant les logements foyer sont prises collégalement, de vraies économies sont réalisées au quotidien, les équipes sont remotivées. M. PABIOT remercie le personnel qui a donné beaucoup et qui a besoin de soutien. Les familles font confiance à la structure qui a besoin de vie, d'activités (ce n'est pas un Ehpad).

M. VIGUIE demande si la subvention pour la passerelle berrichonne est bien inscrite au budget. Mme LANTERNIER confirme qu'elle l'est en dépit de la proposition contraire de la commission.

M. CHENE demande si la communication pour promouvoir les logements foyer est suffisante. M. PABIOT convient que la communication n'est peut-être pas suffisante mais une véritable concurrence est présente

sur le territoire. M. PABIOT ajoute que l'avantage de la structure est sa cuisine réalisée sur place en mettant à l'honneur les produits locaux. Il rappelle la possibilité aux personnes extérieures de déjeuner dans l'établissement.

M. TURPIN indique que la structure compte peut-être encore trop de personnel. M. PABIOT répond que le personnel est fonction de nombre de résidents.

M. BILLAUT souligne que les subventions paraissent importantes pour les crèches notamment, mais il faut mettre en perspective avec les recettes de la CAF. Mme LANTERNIER confirme que la CAF verse à la CDC environ 50% du montant que cette dernière a attribué aux structures petite enfance. Mme LANTERNIER ajoute que le Contrat Enfance Jeunesse doit être renouvelé.

Tourisme :

Association	Montant
Office de tourisme du Grand Sancerrois	220 250 €
VTT FFC	12 000 €
Total	232 250 €

M. BARBEAU commente les propositions de subventions pour la compétence tourisme. Il remercie les communes qui entretiennent les circuits qui sont implantés sur leur territoire. Le secteur est le 2^{ème} site de circuits balisés. 48 circuits existent sur 54 communes. Des dépliants assurent la promotion de ces circuits. Un grand tour VTT reliant Bourges, Sancerre et le Pays Fort est créé pour les cyclotouristes chevronnés. Le reste du territoire devrait être également couvert à l'avenir.

Culture :

Association	Montant
Académie de musique intercommunale (Belleville-Sancerre-Savigny)	2 500 €
Formats Raisins (cumulus)	4 000 €
Crézanswing	3 000 €
Les Arcandiers du Pays Fort	3 000 €
Les Amis du festival de Boucard	4 000 €
Un piment dans le Loukoum	3 000 €
Commune de Boulleret	1 500 €
Moulin de Pertrin	3 000 €
Total	24 000 €

Mme MILLERIOUX rappelle que la compétence culture est scindée en deux parties : le réseau des médiathèques et les actions culturelles par le biais du dispositif de la Région : le PACT (Projet artistique et culturel de territoire). La CDC perçoit en tant que porteur de projet la subvention de la Région pour le reverser à ses partenaires (associations et communes). Cette subvention représente environ 40% du montant des dépenses artistiques définies dans le cadre d'intervention de la Région Centre Val de Loire.

La CDC verse également sur ses fonds propres une subvention à ses partenaires. En 2018, chaque association avait perçu 4000€ et les communes partenaires 2000€. Pour 2019, la commission culture propose de favoriser les partenaires qui rayonnent sur l'ensemble du territoire. Le montant global de la subvention reste le même que 2018 malgré l'intégration de nouveaux partenaires : le Moulin de Pertrin et un piment dans le loukoum pour Festivendanges.

Le volet théâtre est développé en 2019 avec des manifestations portées par la CDC : une pièce à Savigny en Sancerre et 6 apéros théâtre joués dans 6 communes sur 3 week-ends. Ces apéros-théâtre ont volontairement lieu dans de petites communes. Les manifestations ont lieu en collaboration avec des

associations locales mais les cachets sont intégralement pris en charge par la CDC. Mme MILLERIOUX ajoute que le livret de la saison culturelle sera prochainement présenté (coût de 2000€).

Mme BERGERON indique que des crédits sont inscrits en cas d'imprévu ou d'autres demandes en cours d'année pour 20 000 € soit un total de crédits de 638 050 € (pour mémoire, la CDC a déjà versé 30 000€ à l'association de l'office de tourisme).

Mme RAIMBAULT Agnès demande ce qu'il en est de la subvention de la Passerelle Berrichonne. Mme BERGERON confirme que la subvention est inscrite. M. PABIOT précise que l'intérêt communautaire ne justifie pas le versement de cette subvention mais le sujet doit être travaillé. La Convention Territoriale Globale engagée avec la CAF permettra d'étudier tous les aspects de la compétence action sociale. M. PABIOT souhaite que la définition de l'intérêt communautaire soit déterminée une fois pour toutes. Si la CDC ne versait plus de subventions à l'épicerie sociale, les communes le feraient ? Mme LANTERNIER pointe l'iniquité en matière d'aide alimentaire sur les 3 anciens territoires (les communes participent sur le Sancerrois). M. PABIOT annonce que ce sujet récurrent devra être voté dans l'année.

M. BILLAUT ajoute qu'il a constaté lors des réunions publiques auxquelles il a assisté que le sujet était abordé. Les questions ou propositions doivent être prises en compte pour faire évoluer ce service vers une proposition cohérente pour l'ensemble du territoire avec éventuellement des variantes.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité la répartition de l'ensemble des subventions.

III-13) Vote du budget du service commun SPANC

Mme BERGERON indique que le budget annexe du service commun SPANC est joint en annexe. Il prévoit la réalisation de 150 diagnostics de vente, 90 diagnostics pour constructions neuves et 800 contrôles de bon fonctionnement. La prestation du CIT pour l'accompagnement et la réalisation de la relance du marché pour la prestation de service qui doit être engagée d'ici la fin de l'année étant donné que le marché s'achève fin mars 2020.

Les recettes correspondent à la facturation des contrôles et diagnostics

III-14) Vote du budget primitif 2019

Voir le budget joint en annexe et la présentation.

M. PABIOT indique que ce budget a fait l'objet de 2 commissions finances. Il reprend les éléments qui ont été travaillés dans les commissions des différentes compétences. Les éléments n'ayant pas été statués en commission ne figurent pas au budget.

Les travaux du site de la Balance seront inscrits en 2020 : la préfecture recommande de déposer le dossier DETR le 2 janvier 2020. M. PABIOT précise que le RIFSEEP, les recrutements sont inscrits dans les charges de personnel (direction de centre de loisirs de Vailly). Une provision pour litige pour l'agent technique en phase de reconnaissance de maladie professionnelle est également budgétée puisque l'ancienne collectivité n'assurait pas les risques statutaires. M. PABIOT indique que la composition de la commission qui a examiné le dossier a été contestée par l'agent (via son avocat) ; M. PABIOT a donc retiré l'arrêté de non reconnaissance de maladie professionnelle en attendant une nouvelle commission avec la présence d'un spécialiste. Cette commission doit être organisée par le centre de gestion. Tous ces démarches requièrent l'appui d'un avocat : des honoraires doivent être prévus au budget. Si la maladie professionnelle était reconnue, la sécurité sociale se retournera contre la CDC ; c'est pourquoi une provision de 100 000 euros est inscrite.

Le FPIC est également prévu.

M. VIGUIE relève le prix élevé du vidéoprojecteur. M. BARBEAU indique que l'équipement est destiné à la scénographie de la grange pyramidale. M. VIGUIE demande des explications sur la station de trail à 25 000€. M. BARBEAU indique que les circuits sont destinés à la pratique du trail.

M. PABIOT ajoute que des travaux d'accessibilité doivent être réalisés dans les bâtiments.

IL ajoute que la CDC n'a pas encore perçu de subventions depuis sa création.

Le 1^{er} décaissement pour le déploiement du numérique surviendra lors du 1^{er} trimestre 2020 mais les dépenses apparaissent au budget afin qu'elles apparaissent dans les Restes à Réaliser 2019 pour 2020 dans l'attente du vote du budget 2020. De plus 2020 étant une année électorale, il est important de tout flécher. L'aménagement numérique ne peut être mis en attente. La CDC aura jusqu'au 1^{er} avril 2020 pour débloquer l'emprunt.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le budget 2019. M. PABIOT se félicite de voir le dernier budget de l'équipe communautaire en place, voté à l'unanimité.

III-15) Approbation du plan de financement pour le PLUI

Mme CHESTIER indique que le projet du PLUI a été inscrit en section d'investissement du budget 2019. A cet effet, il est proposé de déposer un dossier en DETR pour envisager une demande de subvention à hauteur de 50%. Une estimation a été réalisée par un bureau d'études spécialisé en urbanisme et susceptible de rédiger le cahier des charges correspondant à l'appel d'offres et d'analyser celles-ci. En l'absence de recrutement d'un chargé de mission, pour le moment, il est envisagé de faire appel à un bureau d'études pour avancer sur la démarche. L'objectif est de sélectionner un bureau d'études dans le 4^{ème} trimestre 2019 et amorcer le diagnostic.

Il est proposé le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant HT	Montant TTC	Recettes	Montant HT	Pourcentage
Rédaction cahier des charges	962.50 €	1 155 €	DETR	189 018,75 €	50 %
Analyse des offres	875 €	1 050 €	Autofinancement	189 018,75 €	50 %
Elaboration PLUI	376 200 €	451 440 €			
Total	378 037,50 €	453 645 €	Total	378 037,50 €	100 %

MME CHESTIER précise que la prochaine commission DETR aura lieu en septembre. Le coût de revient est estimé à 10 000€ par commune. M. TURPIN demande comment les petites communes financeront une telle somme. Mme CHESTIER rappelle que la compétence est communautaire, donc la CDC prend en charges les dépenses.

Le conseil communautaire approuve le plan de financement de l'élaboration du PLUI à l'unanimité avec la sollicitation d'une subvention au titre de la DETR.

MME CHESTIER rappelle que l'Etat viendra présenter le projet à connaissance le 25 avril à 15h à Savigny en Sancerre.

M. PABIOT annonce que le prochain conseil communautaire aura lieu le 23 mai à Sury en Vaux.

M LEGER appelle les maires à la vigilance : il a été victime d'une tentative d'escroquerie à la fibre optique.

La séance est levée à 20h30.